

ORGANISATION DE MANIFESTATIONS EN SALLE

Une réunion de travail s'est tenue ce jeudi 3 septembre 2020 en mairie avec les élus concernant la reprise des évènements organisés sur le territoire en cette période de Covid19 dans les locaux communaux.

Le protocole sanitaire mis à place nous oblige à limiter le nombre de personnes présentes dans les différentes salles.

En ce qui concerne la salle polyvalente : 100 personnes
Foyer rural de Seythenex : 50.

Repas dansant, bal : interdit jusqu'aux prochaines directives gouvernementales

Réunion, loto ou repas : La salle devra être aménagée sous la responsabilité d'un organisateur identifié « Le Président » sous réserve du strict respect des différentes règles.

Le protocole sanitaire Covid 19 sera à mettre en place :

1. les personnes qui s'y rendent doivent bénéficier d'une place assise avec une distance d'un siège vacant entre les sièges occupés par chaque personne ou groupe de personnes ayant réservé ensemble (membres d'une même famille).
2. Toute personne se déplaçant devra porter un masque.
3. Lavage des mains à l'entrée et à la sortie de la salle.
4. Désinfection des chaises et tables utilisées après la manifestation.

L'accès aux espaces permettant les regroupements est interdit (espace buvette, vestiaire, etc.) sauf s'ils sont aménagés pour respecter les règles de distanciation sociale.

L'organisateur veillera au bon respect des gestes barrières et de la distanciation sociale durant toute la durée de la manifestation. Il reste le seul responsable de l'application de ces règles sanitaires.

ORGANISATION DE MANIFESTATIONS EN EXTERIEUR

Avant toute manifestation en extérieur de plus de dix personnes, dans le parc Berger par exemple, l'organisateur devra transmettre une demande en Préfecture.

Vous trouverez ce document sur <http://haute-savoie.pref.mi/accueil/>
A transmettre à l'adresse suivante : pref-deconfinement@haute-savoie.gouv.fr

Le Préfet de la Haute-Savoie vous enverra un récépissé de déclaration, il peut également prononcer l'interdiction de l'évènement.